études & avis

du Conseil des Affaires sociales et de la Famille au Ministre des Affaires sociales

Que
Aff soc
famille

pour une politique québécoise du vieillissement et des personnes âgées

K1105
102-00938/

études & avis

du Conseil des Affaires sociales et de la Famille au Ministre des Affaires sociales

pour une politique québécoise du vieillissement et des personnes âgées

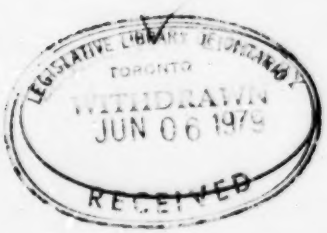

ISBN 2-400-00017-4

Ce document du Conseil des Affaires sociales et de la famille publié dans la série «études et avis» peut être reproduit ou cité en toute liberté pourvu que, le cas échéant, mention explicite de la source de référence y soit faite.

On peut l'obtenir en s'adressant à:

M. André Escojido, secrétaire
Conseil des Affaires sociales et de la famille
1126 Chemin St-Louis
Sillery, Québec
G1S 1E5

Dépôt légal — 1er trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

EN GUISE DE PRÉFACE

Il me fait plaisir de vous livrer, dans le présent document, l'avis et les recommandations du CASF sur le vieillissement et les personnes âgées. Cet avis a été transmis, le 6 décembre 1978, au ministre des Affaires sociales, monsieur Denis Lazure, à la suite de son adoption par le Conseil et de la production du rapport du comité du CASF institué pour étudier la question.

Il s'agit d'un premier avis de caractère général sur la question des personnes âgées et le phénomène du vieillissement de la population au Québec qui pourra servir de toile de fond et de schème de référence et situer, à l'avenir, tout autre avis que le Conseil entend formuler sur le même sujet.

Il va de soi que le Conseil continue de se préoccuper de la question en cause en approfondissant, notamment, certaines des voies d'approche proposées dans les pages suivantes aux fins de dégager tout moyen adéquat susceptible de contribuer graduellement à la poursuite des objectifs généraux prônés ici par le Conseil.

Le Président,

ROGER MARIER

Québec, le 23 janvier 1979

Monsieur Roger Marier
Président
Conseil des Affaires sociales
et de la famille
1126, chemin St-Louis
Sillery

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de l'avis et des recommandations du Conseil des Affaires sociales et de la famille sur le vieillissement et les personnes âgées.

Ce document du Conseil sur la question constitue une contribution appréciable à la réflexion qui doit être poursuivie en vue d'améliorer les politiques et les programmes en faveur des personnes âgées du Québec, et j'en remercie le Conseil et particulièrement les membres du Comité spécial.

Je porte le document à la connaissance de mon collègue Ministre d'État au Développement social et aux principaux officiers de mon ministère concernés par les politiques du 3e âge.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Affiares sociales,

DENIS LAZURE

Table des matières

	Page
Présentation	9
Objectifs généraux préconisés par le CASF en matière de politique du vieillissement et des personnes âgées	10
Premières voies d'approche dans la poursuite des objectifs généraux prônés par le CASF	11
ANNEXE: LES GRANDES LIGNES DE LA PROBLÉMATIQUE	17
• **Introduction**	17
• **La place des aînés dans la société d'hier et d'aujourd'hui**	18
• *La valorisation des aînés dans la société traditionnelle*	18
• *Les segrégations des groupes d'âge dans la société contemporaine*	19
• *Ségrégation des groupes d'âge et mutations sociales récentes*	21
• *Début de remises en question de ces ségrégations*	23
• **Le vieillissement comme processus**	24
• *Hétérogénéité de la population âgée*	24
• *La genèse du vieillissement*	27
• *Prévention et amélioration de la qualité de la vie active*	28
• *Prospective et processus de vieillissement*	29

Présentation

Il est prévisible que les problèmes des personnes âgées, et plus généralement, ceux reliés à l'avance en âge, constitueront une priorité dans le domaine des Affaires sociales pour plusieurs années encore. Au cours de l'automne 1977, le CASF décidait de former un comité spécial d'étude de l'ensemble de ces questions, lequel fut en mesure de commencer ses travaux au début de l'année 1978. Ce comité, présidé par M. André Boyer, était composé de MM. Roger Marier, Léo Cormier, Gilles Lachance et Danias Messier, auquel a succédé M. René Paquette. Il fut assisté dans ses travaux par M. Robert Bédard de la permanence du CASF.

C'est avec le souci constant de ne pas limiter l'horizon de ses interrogations et de ses travaux à la seule organisation des programmes à mettre en oeuvre ou des services à dispenser mais bien plutôt de chercher à situer la question du vieillissement dans un contexte plus large que le Conseil a entrepris de mettre au point la problématique qui devrait servir de fondement et de point de référence aux avis qu'il entend formuler sur ces questions à plus ou moins long terme. Les grandes lignes de cette problématique sont annexées au présent avis, lequel ne constitue qu'une première étape dans les travaux que le Conseil se propose d'entreprendre sur les problèmes relatifs au vieillissement et aux personnes âgées.

Cette problématique se déploie en deux volets principaux et complémentaires. Tout d'abord, elle reconnaît que les problèmes actuels des personnes âgées sont indissociables des mutations sociales qui ont affecté le monde occidental depuis un siècle ou deux, et particulièrement de la ségrégation poussée des groupes d'âge. Dans la nouvelle répartition des fonctions et des rôles sociaux et à la suite des changements intervenus au niveau des normes et des valeurs, les personnes âgées ont été exclues des principaux lieux de l'activité sociale. C'est en ce sens surtout que les problèmes posés par les personnes âgées aujourd'hui sont intimement reliés au type d'organisation sociale que nous connaissons et qu'ils constituent, au sens le plus plein de l'expression, des problèmes de société, voire de civilisation.

Le second volet cherche à retracer dans le processus du vieillissement lui-même les causes d'un bon nombre de problèmes particuliers que rencontrent les individus âgés. Car, sans nier l'existence de problèmes spécifiques au grand âge, comme à tous les autres âges d'ailleurs, de plus en plus nombreux sont ceux qui estiment que les plus importants et difficiles problèmes des personnes âgées trouvent leurs racines non pas tant dans la situation actuelle de ces personnes que dans celle qui fut la leur tout au long de leur vie. L'accroissement considérable du nombre de personnes dites «âgées», la multiplication et l'aggravation de leurs problèmes de santé, étroitement liés à l'environnement et aux habitudes de vie, la complexité des problèmes sociaux et affectifs qui résultent des transformations des institutions sociales, notamment de l'institution familiale, leurs faibles revenus et l'érosion de leur pouvoir d'achat due à la conjoncture économique nationale, sinon mondiale, tous ces phénomènes laissent entrevoir qu'il sera bientôt presque impossible de multiplier les remèdes pour soulager tous ces symptômes au rythme même où ils apparaissent.

De cette problématique, se dégagent donc deux ordres de conclusions directement pertinentes à la définition des objectifs majeurs d'une politique relative aux personnes âgées. Le premier ensemble de conclusions a trait à la situation actuelle des personnes âgées dans la société, à l'exclusion sociale dont elles sont victimes, à l'état de dépendance où elles ont tendance à être confinées et, en conséquence, aux mécanismes qui instituent ou maintiennent cette exclusion et cette dépendance. Il s'intéresse donc à une politique à l'égard des personnes âgées, aux mesures à mettre en oeuvre au profit d'abord des personnes âgées actuelles dans le but de contrer cette exclusion et cette dépendance sociales, de favoriser et de prolonger, autant que possible, leur autonomie et de maintenir leur intégration dans la société en général et dans leur milieu habituel de vie en particulier.

Le deuxième ensemble de conclusions reconnaît l'importance du vieillissement en tant que processus graduel et continu, qui s'opère différemment selon les individus et les groupes et qui détermine en grande partie la qualité de la vieillesse elle-même, la nature et la gravité des problèmes qui s'y posent. Cette perspective implique d'une part une reconnaissance de l'hétérogénéité de la population âgée elle-même, de la spécificité des situations de vie et des besoins des divers sous-groupes de personnes âgées comme, par exemple, les femmes, les personnes handicapées ou les

individus aux prises avec les problèmes du très grand âge. Elle appelle d'autre part à une politique du vieillissement, à des mesures préventives bien avant que les personnes ne soient devenues «âgées» et ouvre la voie à des préoccupations d'ordre prospectif sur ce que seront les futures générations de personnes âgées.

Objectifs généraux préconisés par le CASF en matière de politique du vieillissement et des personnes âgées

D'une part en effet, il importe de chercher à restreindre l'exclusion sociale dont sont victimes à plusieurs égards les personnes âgées et d'éviter les ségrégations parfois consacrées, bien involontairement d'ailleurs, par les mesures adoptées en leur faveur. Ce ne sont évidemment pas les politiques elles-mêmes qui ont créé une telle ségrégation sociale en fonction de l'âge; l'exclusion des dites «personnes âgées» est antérieure à l'élaboration de ces politiques: qui plus est, il semble bien que celles-ci aient précisément eu comme fonction de compenser les effets de cette exclusion, de réparer les torts causés par une mise au rancart sociale plutôt brutale des citoyens vieillissants. Mais en même temps, les mesures sociales élaborées en faveur de ces citoyens ont consacré, en la rationalisant et en la rendant plus «acceptable», cette ségrégation en fonction de l'âge. On a déjà dit quelque part qu'«assister, c'est exclure»; peut-être excessive comme toute formule lapidaire, celle-ci a néanmoins l'avantage d'attirer l'attention sur les implications, évidemment non voulues, de l'élaboration de mesures destinées à des populations particulières. Ce sont à coup sûr les plus généreuses intentions qui ont présidé à la promotion des principales mesures destinées à soulager les personnes âgées des préjudices liés à leur exclusion sociale; d'aucuns d'ailleurs ne manquent pas de souligner, souvent avec raison, la réussite de ces initiatives et l'amélioration sensible des conditions de vie, au moins matérielles, des personnes âgées depuis quelques décennies dans nos sociétés. Mais cette amélioration elle-même s'est effectuée au prix d'une institutionnalisation de cette exclusion, d'une rationalisation de ses modalités, bref d'une consécration de son implantation. Les personnes âgées, présentes et futures, ne devraient plus être des citoyens de seconde zone plus ou moins marginalisés et socialement dévalorisés, mais bien des acteurs sociaux à part entière, intégrés à l'ensemble de la vie sociale.

C'est pourquoi le CASF estime que les objectifs généraux suivants devraient guider l'élaboration de toute politique à l'égard des personnes âgées.

- Que dans toute la mesure du possible soient favorisées l'intégration sociale et la participation des personnes âgées à la vie de la société et que soit renversée la tendance à l'exclusion dont elles sont victimes par une mise à profit systématique de leurs potentialités, de leurs expériences et de leurs connaissances accumulées.
- Que soit promue la plus grande autonomie possible des personnes âgées, tant individuellement en adaptant les services à leurs besoins de façon à éviter les déracinements inutiles, que collectivement en encourageant d'une façon générale les formes de support qu'elles peuvent se donner à elles-mêmes, de façon à ce qu'elles puissent assumer elles-mêmes, dans toute la mesure du possible, leur propre prise en charge collective.
- Que des efforts soient mis en oeuvre afin que soient progressivement changés les mentalités, les attitudes, les préjugés et les comportements de l'ensemble de la population à l'endroit des personnes âgées de façon à les valoriser, à leur faire prendre conscience de leur dignité comme à ranimer leur désir d'autonomie.

Par ailleurs, une telle volonté implique aussi des réaménagements débordant largement les conditions de vie de la seule population âgée. Le vieillissement, a-t-on dit, est un processus qui commence bien avant l'âge prescrit ou effectif de la retraite et qui est vécu d'une façon fort différenciée par les individus selon leur histoire de vie respective. Les problèmes des individus âgés plongent leurs racines dans les conditions de vie qui ont été les leurs, autant sinon plus que dans celles qui leur sont actuellement réservées.

Il convient donc à cet égard de reconnaître et de tenir compte de cette continuité, de ce caractère évolutif du vieillissement en accordant plus d'importance à l'action préventive, c'est-à-dire fondamentalement à l'amélioration de la qualité de la vie tout au long du parcours vital. De telles exigences se traduisent aussi, au plan collectif, par la nécessité d'une réflexion d'ordre prospectif dans la mesure où les futures personnes âgées, ayant connu des cheminements socio-historiques différents des per-

sonnes âgées actuelles, seront aussi susceptibles de faire face à des problèmes différents et d'éprouver d'autres besoins.

C'est pourquoi, le CASF estime qu'une politique relative aux personnes âgées devrait aussi être une politique qui se préoccupe du processus du vieillissement lui-même et qui poursuivrait les objectifs généraux suivants:

— Qu'un plus grand accent soit mis sur des mesures destinées à favoriser ou à maintenir un haut degré d'autonomie, une plus grande qualité de la vie et une meilleure santé physique et mentale dans l'ensemble de la population tout au long de la vie elle-même (sécurité et santé au travail, pratique d'activités sportives et exercices physiques, politique de saine alimentation, loisirs riches et variés, éducation permanente, préparation à la retraite, par exemple).

— Que soit reconnue et respectée la diversité des situations de vie et des problèmes des personnes âgées qui, ayant connu des processus de vieillissement différents ou n'étant pas rendues au même stade dans ce processus, accusent des besoins fort divers et spécifiques à leur situation, comme les personnes âgées handicapées ou les individus très âgés, par exemple.

— Qu'il soit tenu compte dans la conception et l'élaboration des politiques relatives aux personnes âgées, des différences prévisibles entre les personnes âgées actuelles et les personnes âgées éventuelles et que ces politiques soient conçues en fonction d'une notion élargie de la rentabilité, établie à partir de critères débordant ceux de la simple rentabilité comptable d'où sont exclus les coûts sociaux extérieurs aux programmes en cause.

Deux remarques s'imposent cependant quant à ces conclusions et ces objectifs. Tout d'abord, il convient de souligner l'étroite complémentarité entre les deux ordres de conclusions. Celle-ci se manifeste clairement, par exemple, dans un objectif de changement nécessaire des mentalités et des attitudes à l'endroit des personnes âgées; un tel objectif a trait tant à l'amélioration de la situation actuelle des personnes âgées, au maintien de leur intégration sociale, qu'à la prévention d'exclusions futures, en sensibilisant les individus des différents groupes d'âge à leur propre devenir. La deuxième remarque concerne les limites posées à l'atteinte de tels objectifs. Le Conseil est bien conscient que de tels objectifs représentent en quelque sorte un horizon qu'il s'agit de ne pas perdre de vue mais qu'on n'atteint jamais. La promotion de l'intégration sociale et de l'autonomie personnelle des personnes âgées, par exemple, constitue un objectif général qu'il convient de poursuivre dans toute la mesure du possible, mais qui ne sera jamais réalisé que partiellement et temporairement.

Premières voies d'approche dans la poursuite des objectifs généraux prônés par le CASF

La poursuite de ces objectifs généraux devrait pouvoir selon le CASF s'effectuer par le truchement de nombreux moyens. Il n'appartient cependant pas au CASF d'effectuer lui-même à ce stade-ci une sélection des moyens à retenir, n'étant pas dans le situation d'avoir devant lui l'éventail complet des possibilités à cet égard. C'est pourquoi ce n'est qu'à titre indicatif et sans prétendre être exhaustif que le CASF désire dès maintenant suggérer quelques voies d'approche susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs généraux, voies d'approche qui représentent autant d'objectifs instrumentaux. Ce n'est que dans les phases subséquentes de ses travaux que le CASF entend déterminer les priorités parmi ces voies d'approche et étudier plus en profondeur certaines des possibilités d'application qui ne sont ici que rapidement et superficiellement énumérées et qui, toutes, impliquent des problématiques particulières.

La discrimination à l'endroit des personnes âgées fondée sur l'âge

Tout d'abord, au plan des *principes* il y aurait lieu d'interdire clairement *la discrimination à l'endroit des personnes âgées fondée sur l'âge* au même titre que celle fondée sur le sexe, l'origine ethnique, l'appartenance religieuse ou le fait d'être une personne handicapée. On voit mal en effet pourquoi, après la mise en vigueur d'une Charte des droits et libertés de la personne, l'âge avancé puisse encore être une raison admise de discrimination dans notre société. Une première mesure pourrait donc être d'inclure l'âge avancé comme motif prohibé de discrimination à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne. Le comité sur la non-discrimination dans les avantages sociaux ainsi que la Commission des droits de la personne elle-même ont déjà d'ailleurs formulé certaines recommandations analogues au Gouvernement du Québec.

La retraite

Par rapport à *la retraite* c'est le caractère obligatoire d'une telle pratique qu'il convient de remettre résolument en question. En effet, la retraite obligatoire constitue la consécration principale de la ségrégation entre les adultes et les personnes âgées, elle marque le coup d'envoi de l'exclusion sociale de ces dernières. On peut même dire que c'est cette institution qui définit en pratique les personnes âgées, qui crée cette nouvelle catégorie sociale, de sorte que la notion même de «personne âgée» dans la mentalité contemporaine se réfère surtout aux personnes situées à l'extérieur du marché du travail en raison de leur âge. Soudainement, à partir d'un certain âge, le droit au travail est retiré aux individus qui sont ainsi exclus de larges secteurs de la vie sociale et voient s'appauvrir leurs réseaux de relations sociales. La retraite constitue ainsi une rupture souvent brutale dans la vie des individus et le vide créé par le retrait soudain des responsabilités du travail professionnel, que d'aucuns ont nommé le «choc de la retraite», provoque souvent une importante dégradation psychologique et même physique chez les individus. Enfin, du point de vue du développement socio-économique, il ne fait pas de doute que la mise à l'écart systématique des vieux travailleurs constitue une perte sociale non-négligeable, un manque d'utilisation d'un appréciable potentiel humain dont la société ne peut se priver.

Il est certain par ailleurs que l'institution de la retraite, en tant que droit des travailleurs, fait partie des principales mesures de progrès social mises en oeuvre depuis quelques décennies dans notre société et constitue un acquis important de la revendication ouvrière qui assure, après une vie de labeur, des prestations de la part de la collectivité. La retraite représente donc aussi une sorte de reconnaissance de la société envers les travailleurs. C'est pourquoi il ne s'agit nullement de nier un tel droit, mais bien plutôt de l'épurer en éliminant le désoeuvrement quasi-obligatoire dans lequel il enferme bon nombre de travailleurs, de faire revenir aux travailleurs eux-mêmes la responsabilité du choix de l'âge de leur retraite, plutôt que de laisser cette détermination exclusivement aux employeurs ou aux spécifications incluses dans les conventions collectives. En somme, il s'agit d'abord de tenter de limiter au maximum la «retraite-guillotine» à âge fixe en faisant la promotion de modes de retraite progressive, flexible et facultative, en permettant, et même en favorisant l'exercice d'une activité professionnelle après 65 ans. Les récentes modifications législatives apportées au Régime de Rentes du Québec permettant aux bénéficiaires de continuer à travailler s'ils le désirent sans être pénalisés de ce fait, constituent un premier pas dans cette direction, contrairement aux dispositions toujours en vigueur du régime fédéral de supplément de revenu garanti. Il faudrait cependant aller beaucoup plus loin dans cette voie, ce qui ne peut se réaliser sans importants réaménagements dans d'autres champs, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail dans notre société.

Le travail

Concernant *le travail* lui-même et l'utilisation des ressources humaines, des mesures incitatives pourraient être conçues à l'effet qu'il soit davantage tenu compte de l'évolution des capacités des employés de façon à favoriser une plus grande adaptation des tâches aux travailleurs (et non l'inverse) à mesure que leurs capacités diminuent à cause, entre autres raisons, du vieillissement. Des efforts particuliers devraient aussi être tentés dans le but de sensibiliser davantage les milieux patronaux et syndicaux à ces problèmes du vieillissement au travail et à ceux relatifs à la mise à la retraite obligatoire des travailleurs.

Par ailleurs, il faudrait à court terme modifier et assouplir les formes actuelles d'aménagement du temps de travail durant la vie active elle-même afin de permettre réellement aux personnes âgées, comme d'ailleurs à d'autres groupes sociaux, de participer au marché du travail. Car il est sûr que la considération de certaines mesures, telles celles qui viennent d'être énoncées ci-haut, risque de s'avérer difficile en période de chômage élevé si l'organisation actuelle des fonctions productives dans notre société reste inchangée. Sans doute, une des voies d'un tel réaménagement est-elle de favoriser le travail à temps partiel.

Il convient de rappeler que le CASF a déjà, en 1974, formulé des recommandations en ce sens qui n'ont malheureusement pas eu de suites concrètes. Le CASF y déclarait que la possibilité de travailler à temps partiel permettrait de mieux concilier certaines contraintes professionnelles et familiales et constituerait une étape importante vers l'égalité des chances de l'homme et de la femme en assurant la liberté pour tous de travailler hors du foyer. De plus, remarquait le Conseil, «ce mode de travail peut également solutionner certains autres pro-

blèmes de même type. Il facilite par exemple le recyclage, qui commande plus de temps libre et permet à une personne touchée d'incapacité physique partielle, en raison du vieillissement ou d'un accident, de substituer une partie de son temps de travail à une tâche plus reposante et mieux adaptée à sa condition» [1].

Le Conseil est d'avis que ces remarques conservent plus que jamais toute leur actualité et tient à rappeler les recommandations qu'il formulait au Ministre des Affaires sociales et au gouvernement du Québec à l'effet:

> «D'effectuer des études sur les possibilités qu'offre le travail à temps partiel aux mères de famille, aux personnes âgées et aux handicapés de participer à la vie active» et de mettre sur pied, «au sein de la Fonction publique des projets-pilotes de démonstration visant à effectuer une même tâche par deux personnes à mi-temps et d'en évaluer les résultats».

le revenu

Par rapport au *revenu*, il importe d'assurer à chaque citoyen âgé un revenu adéquat afin de maintenir son intégration sociale et de lui assurer une indépendance financière tout en s'efforçant de réduire les inégalités, souvent plus criantes à l'intérieur de la population âgée que dans la société en général, surtout lorsque ces inégalités découlent de normes et de règlements de programmes publics. Récemment, le rapport COFIRENTES + estimait que les revenus personnels de près d'un tiers de la population âgée du Québec se situaient en dessous du seuil de pauvreté et que ceux d'un autre tiers s'y rapprochaient [2].

Ce rapport établit aussi que seule une minorité de personnes âgées peuvent actuellement bénéficier de prestations de régimes supplémentaires de rentes, que le niveau de ces prestations est fort peu élevé en raison surtout de la jeunesse même de ces régimes et qu'enfin la plupart d'entre elles ne sont pas indexées au coût de la vie de sorte que leur valeur réelle décroît avec les années.

Si par contre les régimes publics, tels le Régime des rentes du Québec, assurent l'indexation des rentes, deux remarques s'imposent: d'une part, une récente analyse a montré que l'indexation basée sur l'indice global des prix à la consommation s'est avérée au cours des dernières années légèrement insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités, notamment parce qu'on sous-estime ainsi l'importance de certains produits consommés par les prestataires [3]. En second lieu, et plus fondamentalement, un tel mécanisme d'indexation ne vise qu'à protéger le montant de la rente contre l'érosion due à l'inflation et donc qu'à maintenir le pouvoir d'achat des retraités; une hypothèse, qui reste à vérifier, est qu'un tel mécanisme ne permet nullement de prévenir la dégradation progressive du niveau de vie des personnes âgées par rapport à l'évolution de la richesse collective, plus spécifiquement par rapport à l'évolution des salaires. Selon cette hypothèse, c'est donc un appauvrissement relatif des personnes âgées que produit une simple indexation de leurs revenus à un indice des prix à la consommation.

Aussi apparaît-il important d'étudier de plus près cette question en tenant compte à la fois des aspects fiscaux du revenu des retraités et de leurs modèles de consommation de façon à évaluer l'impact réel de la méthode d'indexation des rentes selon l'indice des prix à la consommation et à déterminer les moyens de remédier, s'il y a lieu, à ses insuffisances afin d'assurer aux personnes âgées des revenus qui leur permettent de maintenir leur dignité et leur intégration dans leur milieu.

Le loisir

Concernant le *loisir*, il importe de reconnaître son importance dans l'épanouissement des individus et dans l'amélioration de la qualité de la vie en cherchant à assurer à l'ensemble de la population, incluant les personnes âgées, une réelle accessibilité à des loisirs riches et variés, ainsi que le Livre vert sur les loisirs en exprimait le voeu. Dans ce domaine comme dans les autres, il vonvient d'éviter autant que possible la ségrégation qui résulterait du fait d'élaborer une politique particulière de loisirs pour les personnes âgées; plutôt que de consacrer des

---

(1) *Contribution à une politique des Affaires sociales et de la famille.* Les propositions et recommandations du CASF, Éditeur officiel, mars 1974, p. 75.

(2) *La sécurité financière des personnes âgées au Québec.* Rapport du comité d'étude sur le financement du Régime de Rentes du Québec et sur les régimes supplémentaires de rentes (COFIRENTES +) Québec, Éditeur officiel, 1977, p. 26.

(3) Guy Nadeau «L'indexation des rentes selon l'indice des prix à la consommation au Canada» *Bulletin Statistique du Régime de Rentes du Québec*, Vol. 12, no 2, juin 1978.

exclusions déjà connues ou d'instituer de nouveaux cloisonnements, il serait souhaitable qu'une éventuelle politique du loisir s'adresse à la fois aux personnes âgées et aux autres groupes d'âge et qu'elle tienne compte des dénominateurs communs de satisfaction de leurs besoins, de leurs capacités, de leurs intérêts, et de leurs affinités.

Le logement

Par rapport au *logement*, il conviendrait que les problèmes de logement des personnes âgées ne soient pas considérés comme spécifiques et séparés des problèmes de logement de l'ensemble de la population et, par extension, du développement urbain lui-même. De façon à ne plus créer ces ghettos de personnes âgées, si nombreux dans les sociétés occidentales, il convient de lier cette question du logement des personnes âgées à celle du logement de l'ensemble de la population, de la restauration des vieux immeubles d'habitation, de la protection des milieux sociaux comme des environnements physiques, surtout dans les villes. Des formules de vente en viager des propriétés pourraient aussi être sérieusement envisagées. À cet égard les formes et les niveaux de contrôle ou même d'intervention directe, dans certains cas, de l'État (via, par exemple, la Société d'habitation du Québec ou la Caisse de dépôts) devraient faire l'objet d'une attention spéciale. Car, en plus de permettre aux personnes âgées de subvenir elles-mêmes à leurs besoins en mettant à leur disposition un certain capital sans qu'elles ne soient obligées de se déraciner, une telle initiative pourrait peut-être faciliter la rénovation d'un certain nombre de propriétés. L'intervention ou le contrôle de l'État pourrait ainsi servir à prévenir l'accroissement des coûts de rénovation liés à la spéculation et les conséquences de ces opérations sur le tissu social des quartiers, dans l'esprit de l'avis, formulé en novembre 1975, du Conseil de planification et de développement du Québec sur «L'urgence d'une politique intégrée d'habitation pour les ménages à faible revenu» (4).

Les services

Par rapport aux *services*, il importe de continuer à développer et à favoriser l'utilisation des soins et des services à domicile, tels les soins médicaux ou infirmiers, les services d'aide ménagère ou de repas à domicile par exemple. L'existence de tels services permet en effet aux personnes âgées de demeurer plus longtemps dans leur milieu de vie, en dépit de leur condition, et retarde ainsi leur admission dans les établissements du réseau des Affaires sociales. Des ressources institutionnelles, actuellement mobilisées pour des personnes qui pourraient fort bien demeurer dans leur milieu si de tels services à domicile leur étaient assurés, seraient ainsi libérées et pourraient être réellement réservées pour traiter ou soulager les problèmes du grand âge, qui sont d'ailleurs appelés à prendre beaucoup plus d'importance dans les prochaines années en raison de l'évolution démographique.

Le personnel

Concernant le *personnel* appelé à oeuvrer auprès de personnes âgées, il conviendrait d'accorder une attention toute spéciale à sa formation de façon à modifier les préjugés, les attitudes et les comportements les plus courants à propos des personnes âgées. À ce propos, la mise au point d'un programme de formation en gérontologie destiné au personnel des établissements voués aux personnes âgées, le programme «vieillir, c'est quoi?» réalisé en collaboration avec la Télé-Université, et l'élaboration d'autres programmes tels ceux des diverses universités, constituent de l'avis du CASF un pas dans la bonne direction et représentent certes des initiatives des plus louables. Il conviendrait de compléter une telle initiative: d'une part en diffusant ce programme dans d'autres milieux, par les cours de préparation à la retraite par exemple, et d'autre part, par la recherche d'autres moyens ou procédures visant à changer les attitudes et les mentalités de l'ensemble de la population concernant le processus du vieillissement et les personnes âgées.

L'action volontaire

Quant aux moyens à favoriser, il conviendrait que, conformément au dernier avis du CASF sur la question de la promotion des initiatives volontaires (5), *les organismes bénévoles*, se voient accorder de la part de l'État toute la latitude voulue et aussi le support nécessaire

(4) CPDQ *L'urgence d'une politique intégrée d'habitation pour les ménages à faible revenu.* Avis et recommandations au vice-premier ministre et à l'Office de planification et de développement du Québec, Éditeur officiel, avril 1978.

(5) CASF *La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec*, Collection Études et Avis du CASF, Québec 1978.

afin de bien remplir leur rôle. À cet égard, une plus grande disponibilité des équipements communautaires, par ailleurs souvent inutilisés, constituerait déjà un support non négligeable. Aux yeux du CASF, il convient de chercher, d'une façon générale, à mettre à profit les organismes existants qui, publics ou privés, sont déjà implantés dans les milieux, bien visibles et connus de la population, plutôt que de créer de toutes pièces de nouveaux organismes.

La représentation sociale et politique

Au plan de la *représentation sociale et politique*, il importe que les personnes âgées puissent faire valoir leur point de vue lors de l'élaboration de toute mesure, législative ou autre, les concernant directement ou indirectement. À cet effet, il y aurait lieu, d'une part, d'encourager le regroupement des personnes âgées en groupes de pression pour faire connaître leurs besoins, promouvoir leurs intérêts et canaliser et défendre leurs revendications. D'autre part, il conviendrait d'associer plus étroitement les personnes âgées à l'élaboration des politiques sociales en leur assurant une plus grande représentation auprès des organismes gouvernementaux concernés. Les modalités d'une telle participation peuvent évidemment varier; car la volonté de donner une voix aux divers groupes d'intérêt ne signifie pas nécessairement la multiplication des Conseils consultatifs tels que nous les connaissons déjà; celle-ci pourrait fort bien trouver une nouvelle expression dans de nouvelles formes de représentation auprès du pouvoir exécutif, par exemple. En fait, les membres du CASF voient de moins en moins l'utilité d'une multiplication des Conseils consultatifs qui paraît aller à l'encontre de l'objectif d'intégration sociale des personnes âgées, objectif prôné par le CASF dans le présent avis.

De plus, il importe que les politiques élaborées dans les différents secteurs de la vie sociale québécoise soient examinées sous l'angle de leurs effets possibles sur le processus du vieillissement, sur la situation actuelle et surtout future des personnes âgées dans la société québécoise.

L'information

Une importance accrue devrait être accordée à *l'information* de la population, et particulièrement de la population âgée, en ce qui concerne les politiques mises en oeuvre et les services disponibles. Dans cet effort, les groupes d'intérêt, comme la Fédération de l'Âge d'Or, ou les centres d'information et de référence, par exemple, pourraient utilement être mis à contribution afin de fournir à la population, en collaboration avec les organismes publics ou parapublics, une information *régionalisée* dont le besoin se fait de plus en plus sentir, expliquant quoi faire et où s'adresser lorsque différents problèmes se posent. Une telle information devrait évidemment toucher tant les services gouvernementaux que ceux dispensés par des groupes ou organismes privés et il est indispensable qu'elle soit mise à jour périodiquement. Un effort particulier devrait de plus être tenté afin de rejoindre cette fraction de la population âgée que les moyens usuels de communication ne parviennent pas, pour toutes sortes de raisons, à atteindre. Un tel rôle pourrait être efficacement rempli par les organisations chargées des soins et services à domicile, dont les membres se trouvent à même d'informer et d'expliquer aux personnes âgées, en termes clairs et concrets, leurs droits et les moyens de les faire respecter. Car il faut reconnaître que, dans notre société qui devient chaque jour de plus en plus complexe, l'information de la population âgée est un service qui lui est aussi nécessaire et qui doit lui être rendu au même titre que d'autres types de services.

Recherches, projets-pilotes et expériences

Enfin, le CASF estime qu'il serait important que soient initiés, soit par l'État, soit par des organismes parapublics ou privés, certaines *recherches*, certains *projets-pilotes* et certaines *expériences*, peut-être limités mais susceptibles d'être novateurs, concernant un aspect ou un autre du vieillissement ou de la vie des personnes âgées et visant à atteindre les objectifs proposés ici par le CASF.

Pour sa part, le CASF se propose de contribuer à l'élucidation des problématiques particulières aux différentes mesures qui viennent d'être évoquées. C'est à cette tâche, entre autres, qu'il a l'intention de s'attaquer dans les mois qui viennent, de façon à mieux éclairer les conditions et les conséquences de ces mesures et aussi de proposer éventuellement au ministre des Affaires sociales et au gouvernement du Québec des projets spécifiques.

ANNEXE

LES GRANDES LIGNES DE LA PROBLÉMATIQUE

«L'école, le travail, la retraite. Voilà la sainte trinité de la vie moderne. Elle grandit aux deux bouts. En dépit des apparences, le drame principal est peut-être au centre».

Jacques Grand'Maison

Introduction

Les questions relatives au vieillissement, tant des individus que du corps social, ne se sont pas toujours posées à la conscience des sociétés; bien sûr, les humains ont toujours vieilli mais les sociétés qui nous ont précédés n'y voyaient pas de problème particulier; elles ne sentaient pas le besoin de mettre sur pied des programmes spéciaux à l'intention de leurs vieillards ni de scruter les effets du vieillissement de la population sur leur propre évolution. Il semble que ce ne soit que vers la fin du XIX^{e} siècle, sinon au début du XX^{e}, qu'on ait commencé à voir, bien timidement d'ailleurs, la dimension sociale des difficultés rencontrées par les personnes âgées et qu'on en soit venu à promulguer certaines lois spécifiques en leur faveur. Il fallut cependant attendre encore assez longtemps, jusque vers les années 1950 et même 1960, pour que, un peu partout dans le monde occidental, des recherches systématiques soient entreprises et que ces premières législations et ces premiers programmes à l'intention des personnes âgées soient réévalués, remis en question et largement remaniés. De même, bien que par suite de la baisse de la natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement croissant de la population ait été inscrit, depuis plusieurs décennies déjà, dans les structures démographiques prévisibles des pays industrialisés, ce n'est que tout récemment que ces pays ont pris une conscience aiguë de ce phénomène et qu'ils ont commencé à s'interroger sur ses causes comme sur ses conséquences.

C'est ainsi qu'un peu partout en Occident, la notion de «politique de la vieillesse» a fait son apparition, souvent sous des appellations diverses, dans le discours social, dans la presse, dans les programmes des partis ou encore dans les listes de revendications et de doléances sociales. Les conditions de vie des personnes âgées par rapport aux autres groupes d'âge qui composent toute société ont été de plus en plus analysées et commentées: un nombre croissant d'études, encore trop souvent partielles et limitées, nous ont récemment fait prendre conscience du sort actuellement réservé dans nos sociétés aux citoyens âgés. Ces études ont fait globalement ressortir deux ensembles de phénomènes complémentaires qui constituent autant de volets de la problématique en cause.

Elles ont d'abord permis de mettre en évidence que, dans leur nature même, les problèmes actuels des personnes âgées sont indissociables des importantes mutations sociales qui ont affecté le monde occidental depuis un siècle ou deux. En effet, ces problèmes s'avèrent intimement reliés au type d'organisation du travail, de l'habitat, du loisir, de l'éducation, de la participation sociale, du pouvoir, bref de la vie sociale que nous connaissons aujourd'hui; ils constituent donc, au sens le plus plein de l'expression, des problèmes de société, voire de civilisation. En second lieu, ces analyses nous montrent que, par rapport à la multiplicité des personnes qu'on désigne sous l'expression trop simplificatrice de «personnes âgées», l'essentiel réside dans le processus lui-même du vieillissement, qui s'opère de façon différente selon les individus et sans doute aussi selon les couches sociales. En somme le premier volet dessine le canevas de base sur lequel vient s'inscrire la différenciation entre les histoires de vie particulières, le

second s'intéresse directement à cette différenciation elle-même, compte tenu du cadre social existant et de ses contraintes.

La place des aînés dans la société d'hier et d'aujourd'hui

M. Philibert a montré que toute société se caractérise par certains découpages de la vie humaine, par une certaine organisation de sa durée en diverses étapes plus ou moins discontinues les unes par rapport aux autres. «Toute langue, toute culture, toute société, tout esprit distingue au moins les enfants et les grandes personnes, ou les jeunes et les vieux» (1). Mais ces découpages en différentes périodes apparaissent multiples et fort diversifiés; ils diffèrent surtout suivant la signification sociale qui est conférée au phénomène de l'avance en âge. Certains d'entre eux en ordonnant les étapes comme une progression continue et irréversible, comme une constante amélioration. D'autres présentent les étapes de la vie comme un déclin continu. D'autres encore, sans doute ceux qui sont dominants dans notre culture, conçoivent la vie comme la succession de phases ascendantes et de phases de déclin, parfois séparées par une phase supplémentaire, par un plateau plus ou moins étale intercalé entre les deux. D'autres, enfin, voient dans la vie une succession de collines devant être gravies chacune à son tour.

La valorisation des aînés dans la société traditionnelle

Dans le contexte des civilisations dites traditionnelles, malgré une certaine diversité des découpages effectués et des étapes identifiées, l'avance en âge est généralement perçue comme un épanouissement progressif de l'être humain, à la fois individuellement et socialement; le dernier âge est celui du plus grand pouvoir, on avance dans la vie comme dans la société de sorte que gravir l'échelle des âges représente un progrès. Cette valorisation générale du vieillissement prend évidemment des formes fort diverses et se produit à des degrés très variables; néanmoins, le prestige des gens âgés apparaît assez universellement reconnu dans ces sociétés. C'est là une des conclusions de l'importante étude que publiait Leo Simmons voilà déjà plus de 30 ans à propos du rôle des vieillards dans la société primitive, et ce après avoir analysé plus de 300 monographies relatives à quelque 70 peuples répartis sur les cinq continents (2). Outre Simmons, de nombreux ethnologues, historiens, philosophes ou sociologues ont aussi illustré cette valorisation sociale des aînés dans les formes de vie sociale que nous nous entendons maintenant à qualifier de traditionnelle.

Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer cette valorisation du grand âge dans les sociétés dites archaïques; ces raisons ont toutes trait à leur mode d'organisation sociale, au fondement même de ces sociétés. La valorisation du vieillard n'y est nullement un phénomène aléatoire ou secondaire: elle est liée aux modes de vie sociale, à l'organisation du travail, aux types de rapports que les hommes établissent avec la nature et avec leurs semblables, vivants ou morts. Ainsi, il n'est pas douteux que la sélection naturelle y ait été pour beaucoup: la mortalité, surtout infantile, étant très élevée, seuls les plus robustes et les plus habiles réussissaient à survivre longtemps en dépit de tous les obstacles rencontrés: famine, combats, épidémies etc. Il est permis de penser que la rareté des vieillards et leur robustesse relative puisse expliquer en partie cette valorisation dont ils étaient l'objet dans ces sociétés.

Cependant, outre ces facteurs, il y a surtout le fait que les vieillards se présentaient comme les maîtres du savoir et de la technique, de l'adresse, de l'expérience et de la sagesse. Ces éléments, beaucoup plus que la force brutale, comptaient pour la survie et la prospérité du groupe et conféraient aux vieillards autorité et prestige. Les cultures traditionnelles se caractérisaient par des connaissances et des savoir-faire de nature essentiellement empirique, dont la maîtrise n'était acquise que par la pratique, en observant les gestes des aînés, en étant attentifs à leurs préceptes, en partageant leurs occupations. «Dans une technique empirique, jamais l'apprentissage n'est achevé, la poursuite de la perfection est sans fin, le coup d'oeil, le tour de main, la sûreté du jugement, s'améliorent avec les années. L'expérience fait l'expert et engendre la compétence. Alors, plus vieux l'on vit, plus longuement on s'exerce, plus aussi l'on est capable, mieux on connaît son affaire, plus l'on devient utile à soi-même et aux autres, plus on mérite et on obtient leurs égards, leur estime et la sienne propre» (3). Aussi, parvenus à la plus grande maîtrise du

(1) Michel Philibert *L'échelle des âges* Paris, Seuil, 1968, p. 18.

(2) Leo Simmons *The Role of the Aged in Primitive Society*. Yale University, Press, 1945.

(3) Michel Philibert *op. cit.* p. 67.

savoir et de la sagesse, les vieux jouissaient souvent d'une supériorité incontestable; en contrepartie l'avance en âge représentait pour tous l'occasion d'un épanouissement progressif, d'un perfectionnement continu et d'une reconnaissance sociale croissante.

Ainsi du point de vue de la vie collective dans une culture organisée autour de la tradition et des savoir-faire empiriques, les aînés représentent la mémoire et la conscience du groupe, ils en sont les conseillers naturels, les guides tout désignés et remplissent cette fonction de transmission des connaissances qui permet au groupe de survivre et de progresser de génération en génération. Bien plus: davantage avancés dans la vie et maîtrisant mieux les techniques et les connaissances que leurs cadets, ils sont eux-mêmes les principaux ferments de progrès, d'invention, d'innovation.

Il est aujourd'hui admis, surtout depuis les travaux d'André Varagnac [4], que tout cet ordre de conceptions, de croyances, d'usages et d'activités, a pu durer pendant des millénaires pour ne commencer à s'effriter véritablement qu'à l'orée de la société industrielle. Pourquoi et comment se sont transformés en quelques décennies au tournant de ce siècle des modes d'agir, de penser et de vivre en vigueur depuis des temps immémoriaux? Ce sont là des questions qui n'ont pas fini de préoccuper historiens, philosophes, sociologues et anthropologues et sur lesquelles il n'y a pas lieu de nous attarder ici. Cependant, la connaissance des coutumes particulières à cette civilisation, si peu lointaine que nous pouvons aujourd'hui encore en déceler quelques traits caractéristiques, pâles survivances sans doute, dans certains de nos milieux, s'avère fort utile pour comprendre notre propre situation et nous faire prendre conscience de ce que nous étions encore hier et que nous ne sommes déjà plus, en nous permettant d'arpenter la distance que nous avons parcourue sans nous en rendre pleinement compte.

Les ségrégations des groupes d'âge dans la société contemporaine

Notre société a adopté une autre conception de la vie, conception où la valeur est donnée au départ plus qu'elle n'est reconnue au bout du processus. Vieillir, ce n'est plus tellement un épanouissement qu'une déchéance; c'est la jeunesse qu'il faut cultiver, conserver, retrouver et aussi feindre. Notre civilisation a cessé de voir dans les «anciens» les exemples et les guides de la jeunesse. Au contraire sous l'influence des idéologies du progrès, elle s'est persuadée que l'avenir vaudrait mieux que le présent, et que les enfants seraient supérieurs à leurs parents et à leurs grands-parents. Cependant, autant auparavant la valorisation de la vieillesse faisait partie d'un ensemble, d'un tout, était liée aux caractéristiques et aux contraintes de la vie sociale, autant les problèmes actuels des personnes âgées et la dévalorisation du vieillissement dans notre société doivent-ils aussi être envisagés globalement, en relation avec les autres traits fondamentaux de cette société et en tenant compte des changements historiques qui s'y sont opérés.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la place réservée à un groupe d'âge dans une société est liée à celle dévolue aux autres groupes d'âge. Notre société se caractérise par une forte ségrégation des divers groupes d'âge. Chacun d'entre eux s'y voient attribuer une place, des rôles, des fonctions et des institutions qui leur sont réservées, sinon en droit, du moins dans les faits: les jeunes sont à l'école, les adultes au travail et les vieux à la retraite.

Les jeunes se voient en effet assigner une tâche principale, l'étude: ils ont pour accomplir cette tâche une institution spécifique à leur disposition et un lieu principal d'activité, l'école. L'institution scolaire, renforcée la plupart du temps par des mesures législatives assurant l'universalité de l'obligation scolaire, assure donc efficacement une première ségrégation d'importance: celle de la grande majorité des jeunes gens à l'égard des adultes et des vieillards. En principe, les enfants n'ont pas le droit de quitter l'école durant les heures réservées à l'activité scolaire et les autres lieux d'activité, comme les usines, les bureaux, les entreprises où travaillent les adultes, leur sont interdits. À l'intérieur même de l'école, d'autres ségrégations s'opèrent entre les étudiants en fonction de l'âge: en général, chaque classe regroupe des enfants appartenant aux mêmes catégories d'âge.

Les adultes dits «productifs» et «actifs» sont, pour leur part, aussi séparés des jeunes gens et des personnes âgées par les obligations et les contraintes du travail rémunéré et par l'interdiction de leur lieu de travail aux autres groupes d'âge. En fait, tout semble vouloir nous indiquer que le noeud du problème se trouve justement

(4) André Varagnac *Civilisation traditionnelle et genres de vie* Paris, Albin Michel, 1948.

dans cet âge adulte, cet âge valorisé de la production, âge qui s'amenuise, sans cesse grugé à ses deux extrémités. Dans cet âge adulte, mais surtout dans ce que notre société en a fait, dans la ségrégation où il est aussi enfermé. Bien sûr, celui-ci marque la fin des contraintes scolaires et de la forme de dépendance qu'elles impliquent; il instaure l'accès à une relative autonomie et à de nouvelles responsabilités et représente pour beaucoup, à tort ou à raison, une promotion sociale et personnelle. Cependant, un bon nombre d'individus deviennent en réalité condamnés à une profonde stagnation personnelle et intellectuelle à l'abandon de leurs études et par suite de la renonciation à leurs ambitions dites «de jeunesse».

En effet, l'étude est aujourd'hui tellement assimilée aux contraintes scolaires, que seuls les jeunes sont dans l'obligation de subir massivement, qu'elle n'a souvent plus de sens en elle-même pour l'adulte enfin libéré du cadre scolaire. Paradoxalement, en cherchant à soumettre le savoir aux impératifs de la production, en s'efforçant d'adapter le contenu de l'éducation aux exigences de l'emploi, notre société a séparé plus qu'aucune autre l'étude et l'action. D'autre part, la décomposition du travail lui-même, sa codification, son contrôle incessant, son caractère souvent mécanique, répétitif, monotone, excluant tout effort de création et toute initiative, finissent par atrophier les capacités d'invention et d'épanouissement personnel. Dans notre économie de marché, la signification de l'activité laborieuse des adultes a tendance à être toute entière enfermée dans sa gratification extérieure, c'est-à-dire dans le salaire. Si l'étude n'a plus de sens en elle-même, le travail aussi a perdu sa signification propre. On comprend le désarroi de nombreux travailleurs au moment de l'âge fatidique de leur retraite.

En effet, à l'autre extrémité du parcours vital, les personnes devenues âgées sont aussi soumises à une autre «institution» qui sans être aussi universelle que la scolarisation des enfants, impose d'une façon sans cesse croissante ses contraintes et le poids de ses exigences: il s'agit de la mise à la retraite obligatoire. Le travail productif leur est subitement interdit, les lieux du travail leur deviennent fermés. Comme aux adultes, l'école et les lieux de l'étude leur sont souvent inaccessibles et si leur liberté d'action leur est en théorie plus grande qu'aux autres âges, la modicité de leurs ressources financières, l'état parfois précaire de leur santé et la rupture plus ou moins brutale de leurs relations et de leurs contacts sociaux la rendent souvent illusoire et sans emploi.

On entend parfois dire que, «libérés» du travail et de l'étude, les aînés de nos sociétés ont enfin la chance de profiter de leur «temps libre» et de trouver leur épanouissement dans le loisir, cette autre composante récente de notre existence individuelle et collective. Il est bien vrai que le loisir constitue aujourd'hui un de ces lieux principaux où se façonnent l'identité et l'expérience personnelle et où s'exprime et se revivifie tout à la fois le dynamisme de la vie de la collectivité. En effet, le loisir ne se limite nullement aux seules activités ludiques, pas plus qu'il n'est synonyme d'oisiveté ou de temps mort. Au contraire, le loisir, qui désigne une grande variété d'activités, de la pratique des sports à la participation à l'action volontaire, des activités d'apprentissage et de perfectionnement personnel à la consommation des produits culturels, représente désormais une dimension majeure de la vie des individus comme de la société. Le récent Livre vert du Gouvernement du Québec sur le loisir consacre d'ailleurs cette caractéristique du loisir dans notre société, quant à sa portée sociale et culturelle de première importance [5].

Cependant, vouloir voir dans les personnes âgées les privilégiés du loisir serait une grande erreur: elles en sont plutôt les laissés pour compte. C'est le même Livre vert sur le loisir au Québec qui pose ce diagnostic, après avoir abondamment décrit et illustré la pauvreté des loisirs de la grande majorité des citoyens et le peu d'accessibilité réelle aux équipements déjà existants. Dans cette indigence générale, certains groupes, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, sont encore plus défavorisées que les autres, bénéficient d'une accessibilité encore moins grande au monde du loisir et sont souvent confinées à des activités de loisirs sans attrait et peu régénératrices. Actuellement, le loisir pour beaucoup de personnes âgées est davantage un instrument de retrait et d'isolement que d'intégration sociale. Jusqu'à maintenant, le temps du loisir a surtout été associé au temps de la jeunesse, l'organisation et la mise en place d'équipements de loisir ont été conçues surtout en fonction des

(5) Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. *Prendre notre temps.* Livre vert sur le loisir au Québec, Octobre 1977.

jeunes [6]. Les constatations contenues dans le Livre vert à propos des loisirs des personnes âgées sont peut-être peu nombreuses mais sans équivoque quant à leur éloquence sur la réalité des problèmes en cause.

> «Jusqu'à présent, notre société s'est peu préoccupée du loisir de certains groupes sociaux, tels les personnes handicapées, les personnes âgées, les détenus, les chômeurs et les assistés sociaux. Notre attitude générale face au temps libre de ces groupes tient à une mentalité profondément ancrée qui ne rend éligibles aux loisirs que ceux qui font preuve et acte de productivité économique. Notre société se comporte comme si les personnes qui appartiennent à ces groupes ne devaient consacrer leur temps, et ils en ont, qu'à méditer sur leur malheur, sur leur malchance et sur l'inéluctable fin de tous les mortels. Le cas des personnes âgées et celui des personnes handicapées sont particulièrement significatifs.»[7]

En somme, notre société tend à concentrer l'étude dans le premier tiers de la vie et la production dans le second, mais a des attentes de moins en moins importantes pour le troisième. Elle assigne ainsi des fonctions précises aux groupes d'âge et leur attribue des institutions ou des lieux spécifiques. De plus, elle impose une hiérarchie de ces fonctions: la production étant valorisée, tout se définit surtout par le travail, par l'âge adulte, auquel on aspire dans sa jeunesse et qu'on regrette dans sa vieillesse. C'est pourquoi une réelle remise en question de la place réservée aux personnes âgées dans notre société ne peut éviter de bousculer ces divisions, de contester ces monopoles, de questionner le bien-fondé de cette organisation et de cette hiérarchie, de cette ségrégation croissante des divers groupes d'âge de notre société.

Ségrégation des groupes d'âge et mutations sociales récentes

Or, il apparaît que cette ségrégation elle-même, que cette organisation du travail social, bien qu'elle nous paraisse tellement aller de soi que nous la tenons volontiers pour «naturelle» à certains moments, se révèle être passablement récente dans toutes les sociétés occidentales, surtout au Québec. Ces sociétés ont en effet connu d'importantes mutations depuis un siècle ou deux, mutations que nous n'avons pas encore fini de recenser et de jauger. Les ségrégations associées aux groupes d'âge en font partie.

En effet, aucune autre société n'a auparavant imposé à la totalité de sa population jeune de se consacrer si complètement à l'étude, à l'exclusion de toute industrie ou occupation et de toute responsabilité sociale de quelque importance, et de passer dix, vingt ou vingt-cinq ans de sa vie à cette fin dans des institutions spécialisées. De même aucune société avant la nôtre n'a condamné à l'inactivité, à l'isolement et à l'exclusion sociale une si forte proportion de personnes âgées pour de si longues périodes de temps. L'institution de la retraite comme celle de la scolarisation de la jeunesse constituent des phénomènes récents et sans précédent historique. Déjà dans certains pays européens, un sixième, parfois même un cinquième de la population est constitué de «personnes âgées» devant vivre durant plusieurs années à l'écart de tout travail rétribué et de responsabilités éducatives. Si, historiquement, ces phénomènes représentent une nouveauté, ils sont aussi reliés à d'autres mutations importantes, telles la transformation de l'institution familiale, la déposition précoce des rôles parentaux, le monopole du travail accordé aux adultes et la spécialisation des connaissances, des habiletés et des tâches.

Nous avons tout naturellement l'impression que la scolarisation enfantine est fort ancienne étant donné que l'école est elle-même une institution dont les origines remontent à la plus haute Antiquité. Pourtant, c'est bien la non-scolarisation de l'enfance qui fut la norme jusqu'à la fin du siècle dernier; s'il est bien vrai que l'école est elle-même une institution très ancienne, elle n'a toujours concerné qu'une infime minorité de la population et de plus elle n'a pas toujours exclusivement ni même principalement concerné les enfants. Des écoles célèbres s'adressaient surtout aux adultes et durant longtemps les enfants et les adultes, les jeunes et les vieux y étaient mêlés. L'école médiévale se caractérisait par l'absence d'une gradation des programmes et le mélange total des différentes catégories d'âge. Il semble que ce ne soit que vers le XV[e] siècle que s'opère une première ségrégation des garçons de 10 à 15 ans par rapport aux adultes avec le

(6) L'association des termes dans la dénomination même de l'organisme gouvernemental québécois responsable des loisirs est éloquente à cet égard: Haut Commissariat à la *jeunesse*, aux *loisirs* et aux *sports*, organisme rattaché au Ministère de l'Éducation!

(7) *Id.* p. 37.

développement des collèges: celle-ci cependant n'affecte qu'un très petit nombre de gens. De plus, les enfants qui fréquentaient l'école ne le faisaient que durant une petit nombre d'années, pas toujours consécutives: ces années scolaires ne précédaient pas nécessairement et ne retardaient pas leur entrée dans la «vie active». Aucune société avant la nôtre n'a érigé l'école en un prérequis à l'exercice d'un métier ou de responsabilités sociales; jamais non plus l'éducation des enfants n'a été à ce point identifiée à l'école, jamais les enfants n'ont dû attendre si longtemps pour observer, apprendre, pratiquer et maîtriser les techniques et les métiers qu'ils exerceront leur vie durant. Souvent même, l'apprentissage marquait l'entrée dans la vie active: l'apprenti était déjà considéré comme un travailleur. L'enfant n'avait pas à attendre la fin de cette période éducative que nous connaissons aujourd'hui afin de participer aux activités quotidiennes des adultes [8].

Si l'institution scolaire n'était nullement semblable à celle que nous connaissons aujourd'hui et qu'elle n'impliquait pas de ségrégation des âges, l'institution familiale était aussi radicalement différente. Aujourd'hui, la vie familiale s'est en un sens considérablement restreinte et concentrée; autrefois, le père, cultivateur, artisan, petit commerçant, travaillait la plupart du temps à l'intérieur même de sa demeure ou dans son voisinage immédiat. Le type de famille le plus courant était la famille étendue, où les grands-parents, les oncles, les tantes et les cousins vivaient dans le même foyer et contribuaient de proche en proche à assurer ainsi la socialisation des enfants. La famille, unité de vie, de consommation et de production, rassemblait un grand nombre d'individus d'âges divers, où trois et même quatre générations pouvaient cohabiter. En outre, elle n'était pas repliée sur son intimité, concentrée sur elle-même mais vivait pour ainsi dire en osmose avec la communauté, le voisinage, le village, le hameau, le quartier ou la tribu. Tous les âges de la vie étaient ainsi en interaction quotidienne: l'institution familiale ne provoquait pas ni ne consacrait une ségrégation des enfants et des adultes ou des adultes et des vieillards [9]. Au contraire, à cause de l'absence de l'école et du fait qu'ils étaient les plus riches en savoir, en sagesse et en habileté, les aînés remplissaient dans la famille comme au-delà d'elle une fonction éducative essentielle.

Il semble que la durée moyenne des ménages des siècles précédents n'ait pas beaucoup excédé une quinzaine d'années alors que la fécondité des couples était plus grande et l'étalement des naissances vivantes plus important à cause des taux élevés de mortalité périnatale. Aussi les parents avaient souvent jusqu'à leur mort la responsabilité d'élever leurs enfants, même en tenant compte de ce raccourcissement de la période de «l'enfance» dû à la précocité de la participation à la vie active. Dans les cas où ils en avaient terminé avec l'éducation de leurs enfants, déjà les aînés parmi ces derniers leur avaient donné des petits-enfants à élever. De sorte que la vie était tout à la fois et d'une façon continue processus d'apprentissage et de perfectionnement personnel, activité de production et de consommation et entreprise d'éducation ou de socialisation des plus jeunes. Les dissociations, tant spatiales que chronologiques, entre ces activités sont récentes: l'expérience était auparavant vécue dans l'indivision.

La mort elle-même constituait une expérience assez fréquente de la vie familiale. Il n'est pas dépourvu de fondement de penser que l'exclusion moderne des personnes âgées soit aussi reliée aux changements d'attitudes et de comportements face à la maladie et à la mort, à leur retrait du champ de la vie quotidienne. Il y a peu de temps, les morts étaient gardés à la maison; les jeunes comme les adultes étaient appelés à cohabiter, au sens le plus concret du terme, avec leurs morts pendant quelques jours. Les malades aussi étaient maintenus au logis. Il est possible que l'absence d'une telle familiarité avec la mort et la maladie soit reliée à l'anxiété et la peur, que d'aucuns affirment plus grande maintenant, que les hommes d'aujourd'hui éprouvent devant ces phénomènes. Le spectacle de la mort et de la maladie est aujourd'hui dissimulé, enfermé dans des institutions qui leur sont spécifiquement consacrés; toute une organisation, fort coûteuse d'ailleurs, est à l'oeuvre pour que les rites de la mort ne se déroulent pas dans les mêmes milieux que ceux de la vie. Notre société cache ses morts comme ses malades, elle les exclut du milieu familial, elle en institutionnalise même les rapports avec la vie, surtout avec la vie de travail. Une telle

(8) Philippe Aries *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Plon, 1960.

(9) Conseil des Affaires sociales et de la famille. *La situation des familles québécoises*, Québec, CASF 1978, p. 65 et suivantes.

volonté d'isolement de la maladie et de la mort n'est peut-être pas étrangère à l'exclusion sociale imposée aux vieillards, à la tendance contemporaine de les éviter et de les «cacher» eux-aussi, en quelque sorte.

De nos jours, une proportion croissante de parents et de grands-parents survivent pendant longtemps à l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Les couples ne donnent plus naissance en moyenne qu'à deux ou trois enfants qui, bien que demeurant plus longtemps à la charge de leurs parents, quitteront le foyer de ceux-ci pour aller s'établir dans leur propre foyer, laissant ainsi leurs parents sans responsabilités éducatives pendant une longue période, contrairement à ce qui se passait auparavant. Au sujet de cette mutation, Philibert écrivait très justement qu'aujourd'hui, «les nécessités du travail industriel, l'étroitesse des logements urbains, les progrès de l'individualisme et en particulier la rétribution individuelle du travail réduisent la famille au petit groupe des géniteurs et de leurs enfants, sa durée à la période d'éducation. Les couples désormais survivent à leur tâche éducative; ou du moins, si celle-ci ne disparaît pas entièrement, son rythme, ses modalités, son importance concrète dans la vie quotidienne s'en trouvent modifiés. Ce phénomène nouveau affecte déjà les gens d'âge moyen, il exerce ses effets les plus forts sur les femmes qui ne travaillent pas en dehors de leur foyer; il contribue dès avant la retraite à préparer la ségrégation et l'isolement des personnes âgées»[10].

Ce rapide tour d'horizon de quelques traits principaux de ce qu'il est convenu d'appeler les «sociétés traditionnelles» et les «sociétés modernes» n'est forcément pas exhaustif. Il ne visait qu'à situer les problèmes d'aujourd'hui dans une perspective socio-historique élargie, d'une part en faisant ressortir le caractère inédit de ces situations de vie et de ces problèmes et, d'autre part, en illustrant l'interdépendance et la complémentarité de la situation des divers groupes d'âge. La situation actuelle des personnes âgées dans la société ne peut être ramenée seulement, croyons-nous, à des caractéristiques qu'elles auraient en propre, qui leur seraient soudainement spécifiques; elle est au contraire définie par la situation qui est faite aux autres groupes d'âge dans notre société: celle qui est faite à la jeunesse, enfermée dans les contraintes de l'étude dans le cadre de l'institution scolaire, celle aussi des adultes prisonniers eux aussi des exigences du travail rémunéré, soumis aux modes de fonctionnement des entreprises, des commerces, des usines et des bureaux, assujettis aux rythmes du labeur et du loisir organisés.

Si une réelle volonté de revalorisation des personnes âgées dans notre société ne peut que remettre en cause ces cloisonnements et mettre en question ces processus eux-mêmes, il serait vain cependant de chercher à recréer aujourd'hui les modes d'organisation et de vie sociales d'antan. C'est ainsi que la cohabitation des générations à l'intérieur de la famille apparaît impensable aujourd'hui. Il ne faut donc pas voir dans les analyses qui précèdent ni l'amorce d'une politique visant à restaurer une telle organisation sociale ni une volonté de rétablir une telle norme ni même une quelconque nostalgie de sa disparition. En effet, la cohabitation des générations, si elle était possible et constituait même la norme dans la société québécoise d'hier, n'allait pas sans inconvénients ni sans susciter parfois de sérieuses frictions, voire d'importants conflits humains.

D'autre part, il faut être conscient que ces manières de vivre étaient aussi liées à un ensemble particulier de structures sociales et familiales, aux valeurs dominantes de l'époque, aux solidarités établies et aux normes en vigueur dans cette société: c'est ainsi qu'on peut estimer par exemple que les «seuils de tolérance», par rapport à la vie familiale étaient plus élevés qu'aujourd'hui où les jeunes sont plus instruits et revendiquent plus d'autonomie, où les valeurs religieuses ne servent plus à assurer la cohésion des groupes familiaux et où l'autorité n'a plus l'importance qu'elle avait autrefois. Il est donc important de bien reconnaître cette appartenance d'un mode de vie, dans lequel les personnes âgées tenaient une place essentielle, à tout un système social, économique et culturel auquel il ne saurait être question de vouloir revenir. S'il est utile pour comprendre la situation actuelle de décrire la situation passée et de bien dégager l'évolution qui a conduit de l'une à l'autre, il serait vain de vouloir retourner à cette situation passée pour rétablir certaines caractéristiques de l'organisation sociale d'antan, comme si la causalité socio-historique était réversible.

Début de remises en question de ces ségrégations

Déjà cependant, le maintien des jeunes à l'écart de la «vie active» par le biais de la

(10) M. Philibert *op. cit.* p. 168.

scolarisation prolongée a commencé à faire l'objet d'une remise en question sérieuse: plusieurs individus et mouvements, et même plusieurs organismes officiels, ont souligné les désavantages d'une sur-scolarisation des jeunes et de leur exclusion des lieux de la production. Il n'apparaît plus aussi évident que le prolongement systématique de la scolarisation constitue la voie royale vers la promotion collective et individuelle, vers un plus grand épanouissement de la société et de l'individu; l'exclusion des jeunes, leur confinement dans les fonctions de production est aujourd'hui souvent contesté par ceux-là mêmes qui ont à coeur les progrès de l'éducation. Certains parlent «d'écucation permanente», pour marquer la fin de ce cloisonnement entre des efforts d'apprentissage et de fabrication de soi, qui seraient le lot de la jeunesse, et les travaux de production, qui seraient celui de l'âge adulte.

À l'autre extrémité, la mise à la retraite obligatoire a aussi fait l'objet de nombreuses critiques. D'abord parce qu'elle institue une exclusion systématique, qui dans bon nombre de cas équivaut à une déchéance sociale, imposée à certaines catégories d'âge à une époque qui se veut sensible à la promotion de l'égalité et des droits individuels. Aussi parce qu'une telle mise à l'écart généralisée implique une perte considérable pour la société elle-même qui laisse ainsi inemployé le vaste réservoir d'énergies, de connaissances et d'expériences que représentent les retraités. En effet, à mesure que s'abaisse l'âge de la retraite, la société se voit privée de la contribution à l'accroissement de la richesse collective d'un nombre croissant de ses membres, qui représentent encore un potentiel fort appréciable. Enfin, parce que, avant même que des progrès scientifiques décisifs pour allonger la vie humaine ne soient réalisés, le poids financier que représente le nombre sans cesse croissant de retraités pour la population active, elle-même moins nombreuse, apparaît de plus en plus considérable. Déjà les projections actuarielles de divers régimes de rentes dans les pays occidentaux, et notamment au Québec, invitent à des remises en question de cette pratique généralisée.

Le vieillissement comme processus

Il ne s'agit évidemment là que de la toile de fond qui laisse place à de nombreuses variations entre les groupes et entre les individus, variations qui, tout en étant reliées, bien que selon des modes difficiles à appréhender, aux phénomènes de base qui viennent d'être décrits, présentent aussi leur logique propre et engendrent leurs «problèmes sociaux» spécifiques. Il est bien connu, par exemple, que si la condition imposée à la jeunesse, telle qu'elle a été décrite ci-haut, est un phénomène massif et nouveau, il reste que de nombreuses variations existent à l'intérieur de cette condition; variations de l'âge d'entrée à l'école, de l'âge de la fin des études, de la réussite scolaire, inégalités scolaires qui se traduiront dans des inégalités socio-économiques et culturelles ultérieures. De même, l'âge d'entrée dans la vie active, même s'il tend à s'élever d'une façon générale, varie considérablement entre les individus et les catégories socio-économiques.

Hétérogénéité de la population âgée

Il est tout aussi clair que toutes les personnes âgées ne sont pas affectées au même degré par la mise à l'écart généralisée des aînés dans notre société, par leur dévalorisation, la baisse de leurs revenus et celle du nombre de leurs contacts sociaux; l'âge de la retraite varie selon les occupations exercées, les revenus sont plus ou moins élevés selon la profession antérieure, la durée de la carrière, etc. Ce sont là autant de variations dans la manière dont sont vécues ces profondes modifications du statut et de la fonction des personnes âgées dans notre société. L'importante étude réalisée en 1972 dans la région de Sherbrooke a illustré à quel point les problèmes, les aspirations et les besoins des personnes âgées varient en fonction de certaines caractéristiques de leur situation (11). En fait, nous nous rendons compte de plus en plus que la population dite «âgée» ne constitue nullement un tout homogène, pas plus que la population en général, que les «jeunes» ou que les «adultes». D'importants clivages existent à l'intérieur de cette population que nous avons trop tendance à désigner sous un pluriel sans nuances. Bien souvent en effet, les dites «personnes âgées» n'ont en commun que cette exclusion dont elles sont l'objet dans le langage spécialisé des technocrates, des administrateurs et des professionnels. C'est pourquoi il importe de reconnaître cette hétérogénéité des situations de vie des personnes âgées, cette diversité des problèmes auxquels elles doivent faire face et des besoins qui sont les leurs

(11) André Beaudoin et al. *Après 65 ans* Sherbrooke, Conseil régional de Bien-être de Sherbrooke, 1972.

quotidiennement. En effet, ceux-ci varient grandement selon au moins quatre paramètres principaux: selon l'âge, selon l'état physique, selon le sexe et selon la situation de famille.

Au cours des dernières années, les études gérontologiques tout comme l'expérience quotidienne des praticiens oeuvrant auprès de la population âgée nous ont appris que les problèmes qui se posent aux hommes et aux femmes après 75 ou 80 ans diffèrent sensiblement de ceux des sexagénaires: les différences sont cependant moins de nature que de degré: les problèmes s'y posent avec plus d'acuité. Par exemple, si une faible proportion de personnes âgées réussissent à maintenir une certaine activité professionnelle après l'âge normal de la retraite, cette proportion est pratiquement nulle chez les personnes âgées de plus de 75 ans. De plus celles-ci ont souvent accès à des ressources financières encore plus réduites que les autres du fait de l'institution relativement récente des régimes contributifs de sécurité sociale, tel le Régime des rentes du Québec [12]. Ce sont en outre ces personnes qui s'appauvrissent le plus rapidement, n'ayant le plus souvent pas pu bénéficier de l'augmentation de la richesse collective depuis 10,15 ou 20 ans, n'ayant même pas pu mettre leur modeste pécule à l'abri de l'inflation de la dernière décennie. Graduellement isolées par la disparition progressive des parents et amis de leurs générations, elles sont généralement amenées à vivre à l'écart de la vie sociale et communautaire et sont plus fréquemment affectées par une diminution substantielle de leur autonomie. La composition même de ce groupe d'âge est particulière: les femmes y sont nettement plus nombreuses que les hommes de même que le nombre de personnes vivant seules (majoritairement aussi des veuves)[13].

Ainsi, bien que les problèmes des personnes plus âgées soient de même nature que ceux qui sont communs à l'ensemble des personnes âgées, ceux-ci se trouvent souvent plus accentués chez les premières et, pour plus difficiles qu'ils soient à résoudre, n'en doivent pas moins être identifiés et reconnus comme tels. Depuis longtemps négligés par les chercheurs, les planificateurs et les hommes politiques, sans doute parce qu'ils ne constituaient qu'un petit pourcentage de la population, les problèmes de ces groupes d'âge commencent à attirer davantage l'attention [14] et il est prévisible qu'il en sera de plus en plus ainsi dans l'avenir en raison même de l'évolution démographique.

Dans la plupart des pays industrialisés en effet, le groupe d'âge de 75 ans et plus augmentera beaucoup plus rapidement que le groupe 60-74. On estime ainsi qu'en France, par exemple, de 1970 à l'an 2 000, le premier groupe augmentera d'environ 47% tandis que le deuxième n'augmentera que de 13%. Au Québec, les projections démographiques de la Régie des Rentes permettant de prévoir un accroissement de plus de 156% pour le groupe d'âge de 75 ans et plus pour la même période alors que l'augmentation du groupe d'âge 60-74 serait d'environ 86%. C'est ainsi que, alors qu'elles ne représentaient que 1,4% de la population il y a un demi-siècle, soit en 1921, les personnes âgées de 75 ans ou plus formeront environ 6,5% de la population québécoise en l'an 2 025.

Bien que relié en grande partie à l'âge, l'état physique constitue en soi un autre facteur de différenciation des problèmes et des besoins. À cet égard, les personnes âgées ne forment pas non plus un ensemble homogène: l'état de santé physique et mentale et le degré d'autonomie varient considérablement d'une personne à l'autre. Ce phénomène est en principe reconnu par les planificateurs des pays industrialisés qui sentent tous le besoin d'adopter une certaine classification selon l'état physique et mental afin de pouvoir fournir des niveaux de soins et de services à la mesure des besoins des différents types de personnes âgées. La définition au Québec de quatre catégories de clientèle (A-1, A-2, A-3, A-4) des centres d'accueil est de cet ordre: on y distingue successivement les personnes autonomes, ne nécessitant que certains services pouvant souvent être dispensés à domicile, les personnes relativement autonomes mais ayant besoin d'héberge ment, d'assistance personnelle accrue et de

(12) Par exemple, en 1975, seulement 26,7% des hommes et 5,2% des femmes de plus de 75 ans étaient bénéficiaires d'une rente de retraite.
cf: *Les projections démographiques de l'analyse actuarielle du régime de rentes du Québec au 31 décembre 1974*, Québec, RRQ, Avril, 1976.

(13) En 1971, les femmes représentaient environ 58,8% de la population âgée de 75 ans ou plus. Les projections de la RRQ pour l'an 2 000 sont de l'ordre de 65,7%.

(14) l'Association internationale de Sécurité social (AISS) organisait en juin 1978 une table ronde spécifiquement sur «La protection sociale des plus de 75 ans».

surveillance médicale occasionnelle, celles dont l'autonomie est considérablement réduite par suite de la détérioration de leur état physique ou psychique et qui requièrent à la fois hébergement, protection, aide physique et sociale et surveillance médicale périodique, celles enfin dont l'état physique ou psychique est tellement détérioré qu'elles se retrouvent très dépendantes quant à la satisfaction de leurs besoins essentiels.

De plus, la diminution de l'autonomie personnelle a des conséquences fort différentes selon ses causes, selon le type de handicap ou d'affection. Toutes les personnes âgées éprouvent, en raison même de leur âge, une difficulté plus grande d'adaptation lorsqu'elles sont atteintes d'un handicap quelconque. Mais les besoins sont différents selon la nature même du handicap, qu'il s'agisse d'un paralysé total ou partiel, de celui qui a perdu l'usage de la parole, du vieillard atteint de troubles mentaux et de celui qui est devenu sourd ou aveugle. De plus, la personnalité de chacun provoque une grande variété de réactions vis-à-vis de la détérioration de l'état physique.

La récente sensibilité à la condition féminine dans nos sociétés a permis de mettre en lumière les différences de cheminement et de situation de vie entre les femmes et les hommes âgés. C'est là une troisième source d'hétérogénéité des problèmes et des besoins à l'intérieur de la population âgée. Ainsi que le montrait récemment une étude réalisée sous les auspices du Conseil consultatif de la situation de la femme, les femmes n'ont pas à faire face aux mêmes difficultés, aux mêmes obstacles que les hommes dans leur processus de vieillissement; elles ne se retrouvent pas non plus avec les mêmes besoins et les mêmes problèmes durant leur vieillesse[15].

On a ainsi mis en évidence que la situation économique des femmes âgées était nettement inférieure à celle de leurs collègues masculins. D'une part en effet, malgré la croissance des taux de participation féminine au marché du travail depuis quelques années, il ne faut pas perdre de vue qu'environ la moitié des femmes ne travaillent pas à l'extérieur du foyer. Elles ne peuvent ainsi participer aux divers régimes de rentes, tant privés que publics, et ne disposent souvent d'aucune épargne personnelle. En outre, même chez celles qui ont exercé une occupation au cours de leur vie, des études ont montré que les bénéfices qu'elles peuvent retirer d'une telle participation seront eux-mêmes peu élevés, étant donné que ceux-ci sont directement proportionnels au revenu durant la vie active et que ce revenu est lui-même systématiquement inférieur à celui des hommes[16].

En raison de la surmortalité masculine, les femmes âgées sont affectées plus souvent par la disparition de leur conjoint. Les veuves représentaient environ 50% des femmes âgées de 65 ans et plus au Canada en 1971. Une forte proportion d'entre elles n'ayant pas exercé d'occupation durant leur vie active, elles se retrouvent souvent isolées, sans réseau de relations sociales à la mort de leur conjoint, alors qu'il leur reste encore de nombreuses années à vivre, étant dans l'ensemble plus jeunes que leur mari et connaissant une espérance de vie à 60 ans, par exemple, nettement supérieure à celle de leur conjoint. Certaines recherches, menées surtout aux Etats-Unis, ont révélé cette difficulté des veuves à fréquenter des couples d'amis après la mort de leur mari.

Enfin, la situation de famille des personnes âgées entraîne aussi une diversification de leurs problèmes et de leurs besoins. Bien sûr l'évolution de l'institution familiale dans les sociétés industrielles a fait en sorte que les problèmes posés par les personnes âgées ne peuvent plus trouver d'une façon générale, comme par le passé, leur solution dans le cadre familial. Cependant, le nombre et l'intensité des liens affectifs avec les membres de la famille, le support que ces derniers peuvent apporter et les fonctions qu'ils peuvent assumer varient grandement. Évidemment, il existe encore des personnes âgées qui vivent avec leurs enfants ou leurs petits-enfants. En 1971, un peu moins de 55% des personnes de 65 ans et plus vivaient au sein de leur famille, laquelle cependant pouvait n'être formée que des deux conjoints eux-mêmes[17]. D'autres, célibataires, veufs ou veuves, vivent souvent seuls et il est prévisible qu'en raison notamment de la baisse de la natalité depuis quelques décennies, l'avenir verra augmenter le nombre de personnes qui arrivent à un âge avancé sans avoir d'enfants avec qui entretenir des relations et

(15) Louise Dulude *Vieillir au féminin* Ottawa, Conseil Consultatif de la situation de la femme, Avril 1978.

(16) À ce sujet, cf. Kevin Collins *Women and Pensions*, Ottawa, The Canadian Council of Social Development, 1978.

(17) Recensement du Canada, 1971, Statistique Canada, Bulletin 2.1 — 12, Tableau 85 — 11 — 12.

qui seraient en mesure de se soucier ou de s'occuper d'elles.

Ces exemples illustrent l'hétérogénéité de ce qui compose la population communément dite «âgée» et la diversité des situations de vie et des problèmes des personnes âgées, diversité dont il importe de tenir compte dans l'élaboration et la mise en application de toute politique à l'égard de ces personnes. Mais ces situations et ces problèmes actuels ne sauraient nous faire oublier la question de leur émergence elle-même. Car le vieillissement est d'abord et surtout un processus: processus qui est, d'une part, vécu d'une façon différenciée selon les individus et qui est intimement relié aux autres processus sociaux d'autre part. On ne devient pas «personne âgée» du jour au lendemain, on n'hérite pas subitement des maux et des problèmes d'individus de l'âge précédent.

La genèse du vieillissement

Sans nier l'existence de problèmes spécifiques au grand âge, comme à tous les autres âges d'ailleurs, l'idée se fait jour de plus en plus que les plus importants et difficiles problèmes des personnes âgées trouvent leurs racines, non pas tant dans la situation actuelle de ces personnes que dans celle qui fut la leur tout au long de leur vie, et qu'il ne saurait en être autrement dans l'avenir. Car la vieillesse n'est que l'aboutissement d'un long processus, dont, quoi qu'on puisse en dire, les individus ne sont que partiellement responsables. Une telle perspective nous entraîne à envisager les problèmes des personnes âgées comme reliés à tous les autres aspects de la vie sociale, celle-là même dont il s'agit d'améliorer la qualité si nous voulons prévenir l'apparition des problèmes quasi-insolubles de la fin de la vie. Elle nous invite à rechercher dans la période de la vie qui, apparemment, ne pose pas de problèmes, l'âge adulte, les véritables causes des problèmes des autres âges. C'est aussi à cette conclusion que parviennent depuis quelque temps de nombreux penseurs et analystes de la vie sociale, convaincus que les problèmes rencontrés «au deux bouts», selon l'expression de Jacques Grand'Maison, sont des symptômes d'un mal qui sévit au centre et que ce n'est pas en soulageant des symptômes qu'on fait disparaître la maladie. Nous retrouvons ici certaines idées qui ont déjà été énoncées antérieurement dans une autre perspective. Jacques Grand'Maison poursuivait d'ailleurs ainsi la réflexion: «Bien sûr, école et retraite nous inquiètent. On n'a jamais autant parlé des vieillards et des enfants. Ce peut être une façon d'éviter le coeur du problème... toute notre vie moderne se définit en fonction de l'axe travail. L'école doit nous y préparer et la retraite nous en délivrer! Prometteur en amont, regretté en aval. Pourtant, on ne semble pas l'apprécier quand on y est. Je crois que la crise de l'école et celle de la retraite sont sans issue si nous ne réaménageons pas radicalement l'expérience du travail...»[18]. De même, Hubert de Ravinel formulait récemment des considérations similaires: «La société de production et de profit, la société efficace, technocratique et marchande nous installe sur ses propres rails dès l'âge de 25 ou 30 ans. Elle nous fabrique à son image, de sorte que nous aurons peu de chances, à 70 ans, d'être différents de ce que nous sommes devenus à 30 ans. Il nous sera difficile de changer les conduites de notre vie active, lorsque nous serons mis à la retraite. Nous serons ce que nous sommes déjà...»[19].

Ces réflexions invitent à considérer d'une façon plus globale et plus intégrée les problèmes de la jeunesse comme ceux de la vieillesse en tenant compte du continuum où ils se posent. En ce sens, on pourrait dire, pour compléter une formule bien connue, qu'une société se juge non seulement sur la façon dont elle traite ses gens âgés, mais aussi et surtout sur la manière avec laquelle les hommes y vieillissent, sur le type de vieillards qu'ils deviennent. Ce qui ne manque pas d'être parfois encore plus révélateur!

Il est bien connu que tout le monde ne vieillit pas de la même manière. Certains indices nous laissent croire que ceux qui ont été privilégiés socialement, économiquement et culturellement toute leur vie demeurent aussi privilégiés durant leur vieillesse. Une étude empirique d'Anne-Marie Guillemard, conduite auprès des seuls retraités salariés français, reconstitue les processus selon lesquels les ressources matérielles et intellectuelles acquises durant la jeunesse et la vie active déterminent les pratiques de retraite et le maintien d'un certain niveau d'activité sociale. Lorsque de telles ressources n'ont pu en quelque sorte être «épargnées» antérieurement à la retraite, lorsque la vie active n'a permis que la simple reproduction de la force de travail, on assiste au moment de la re-

(18) J. Grand'Maison «Il faut tuer Taylor» *Critère*, no 16, Hiver 1977, p. 69.

(19) Hubert de Ravinel «Cultiver l'art de vivre et de vieillir» *Critère*, no 16, Hiver 1977, p. 106.

traite à un repli sur l'être biologique, à une paralysie de l'activité sociale, à une «mort sociale»[20].

D'autres études en sont aussi venues à la conclusion que ce sont les manoeuvres et les ouvriers qui vieillissent le plus «mal», que ce sont eux qui ressentent le plus le «choc» de la retraite. Paradoxe inquiétant: ce sont les individus qui ont souvent exécuté toute leur vie les tâches les plus abrutissantes et les plus vides de sens, dans des conditions de travail parfois plus que précaires, qui paraissent souffrir le plus de leur mise subite à la retraite. Sans doute cette hypothèse mériterait-elle une vérification plus rigoureuse au Québec. Sa vérification laisserait cependant voir la gravité de l'appauvrissement des hommes, plus particulièrement des citoyens les plus défavorisés, de notre société, par suite de l'émiettement du travail, de la commercialisation du loisir et de l'effondrement des anciennes solidarités, bref de la «technicisation» de la société, où le travail le plus dénué de sens n'en constitue pas moins un motif de vivre, le signe d'une utilité sociale si minime soit-elle. Dans un tel contexte, il est certain que toute évolution qui peut redonner du sens à la vie de travail et recréer de nouvelles solidarités humaines aura un effet profond sur la qualité de vie de ce qu'il est convenu d'appeler le «troisième âge». L'homme qu'on a aliéné toute sa vie ne peut se débarrasser de cette aliénation comme d'une seconde peau à l'âge de 65 ans.

En réalité, la vieillesse apparaît de plus en plus clairement comme le stade ultime de la manifestation des inégalités sociales, de la reproduction des comportements depuis longtemps appris, de l'actualisation de la longue chaîne des déterminismes sociaux qui sont à l'oeuvre dès l'enfance au sein de la famille et, plus tard, de l'école et du milieu de travail. De sorte que c'est en grande partie en amont qu'il faut s'efforcer d'agir pour solutionner, ou à tout le moins atténuer, les problèmes les plus profonds des personnes âgées et pour limiter leur récurrence, à défaut de pouvoir les éliminer complètement. Une récente recherche menée dans la région de Montréal auprès d'un échantillon représentatif de plus de 1 500 personnes a montré à quel point certaines conditions de travail provoquent un vieillissement précoce des travailleurs, portent directement atteinte à leur santé et usent rapidement leur force de travail[21]. On y illustre entre autres comment cette usure de la force de travail est un phénomène évolutif, lent et irréversible, qui s'inscrit dans l'histoire professionnelle de ceux qui la subissent, qui progresse tout au long de leur vie active, même lorsque les travailleurs ne sont plus soumis aux facteurs qui la causent. C'est donc bien avant la vieillesse que se trouvent les racines de ses affections, de ses déficiences et de ses handicaps.

Prévention et amélioration de la qualité de la vie active

De telles observations nous suggèrent en effet que limiter la politique sociale à l'égard des personnes âgées à certaines actions sur leurs conditions actuelles de vie ne peut conduire qu'à des améliorations bien partielles de la situation et que c'est sur les ressources à accumuler antérieurement à l'âge de la retraite qu'il faut s'efforcer d'agir. C'est en réussissant à modifier les données de la vie quotidienne des personnes actives que les problèmes les plus difficiles des personnes âgées trouveront leurs solutions les plus durables. À cet égard, il y a lieu de reconsidérer sérieusement les formes actuelles d'aménagement du temps consacré au travail durant la vie active elle-même.

Nous sommes en effet trop enclins à considérer comme immuable l'organisation actuelle du travail, l'aménagement des temps de travail, d'apprentissage et de loisir. Pourtant, cette organisation elle-même apparaît d'une façon de plus en plus évidente comme profondément dysfonctionnelle, aboutissant immanquablement à une sous-utilisation chronique des ressources humaines. Chômage élevé, absentéisme important, mise à la retraite obligatoire, stress et maladies reliés au travail, autant de signes de cette sous-utilisation du potentiel de travail de la société. L'élargissement des possibilités de travail à temps partiel pourrait constituer un premier pas vers ce réaménagement et entraînerait plusieurs conséquences. Il permettrait, par exemple, à plusieurs groupes, dont les personnes âgées elles-mêmes, de trouver place ou de demeurer sur le marché du travail, de collaborer ainsi à l'accroissement de la richesse collective et à l'amélioration de la qualité de la vie sans nécessairement saturer le

(20) Anne-Marie Guillemard *La retraite, une mort sociale*. Sociologie des conduites en situation de retraite. Paris, Mouton, 1972.

(21) Astrid Lefebvre-Girouard et Nicole Gauthier *L'appauvrissement des petits salariés*. Étude comparative de différents groupes de travailleurs et d'anciens travailleurs devenus chômeurs ou assistés sociaux. Montréal, CSSMM, 1977.

marché de l'emploi; il entraînerait aussi une réduction de la dépendance sociale, du chômage de même que du coût des mesures d'aide sociale; une augmentation de la motivation pouvant se traduire dans un accroissement de la productivité apparaît aussi une hypothèse plausible.

De telles idées ont déjà été mises de l'avant lors de l'importante conférence internationale sur «l'aménagement du temps de travail», tenue en septembre 1972 sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)[22]. On y relevait qu'en effet, dans certains cas, la formule du travail à temps partiel «permet une meilleure utilisation des investissements ou un rendement accru du personnel...». La Commission Laroque sur les problèmes de la vieillesse en France a aussi proposé un élargissement des possibilités de travail à temps partiel, surtout dans le but de donner à ceux qui souhaitent prolonger leur vie active la possibilité de proportionner l'effort à fournir avec leurs besoins et leur état de santé, de façon à maintenir une certaine harmonie entre les capacités intellectuelles et physiques du travailleur et son emploi.

Or, aujourd'hui, le travail à temps partiel est très nettement dévalorisé dans notre société; bien que son importance quantitative ait augmenté considérablement depuis environ une décennie, il ne constitue toujours qu'un ersatz du travail à temps complet. En effet, plusieurs études récentes ont démontré que les travailleurs à temps partiel jouissent de conditions de travail éminemment inférieures à celles des travailleurs à temps plein, qu'ils sont fort peu protégés par les législations du travail actuellement en vigueur, qu'ils sont rarement syndiqués, et que même lorsqu'ils le sont, ils sont privés de plusieurs droits sur leur emploi qu'ont les autres travailleurs[23]. Le récent rapport du Conseil du statut de la femme confirmait ces remarques[24]. C'est pourquoi tout élargissement des possibilités de travail à temps partiel, envisagé comme mesure préventive dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie active elle-même, ne saurait se faire que dans le cadre d'une reconnaissance pleine et entière aux travailleurs à temps partiel des mêmes droits et privilèges que ceux reconnus aux autres travailleurs. Car, c'est sur la qualité de la vie active de l'ensemble de la population qu'il importe d'agir si on veut assurer une meilleure qualité du vieillissement.

Améliorer la vie de travail bien sûr, mais aussi la vie de loisirs. Si les personnes âgées actuelles sont souvent désemparées devant le temps libre qui leur échoit subitement, si leurs activités de loisirs sont plutôt pauvres, peu nombreuses et peu variées ainsi que l'affirme le Livre vert sur les loisirs au Québec, c'est en partie en raison d'une faible accessibilité actuelle aux équipements collectifs et au faible niveau d'adaptation de ces équipements à leurs besoins, mais c'est aussi qu'elles n'ont pas, dans bien des cas, connu durant leur vie active des activités de loisirs diversifiées et créatives. Il est utopique en effet de penser que les citoyens âgés vont soudainement à partir de 65 ans se mettre à s'intéresser à des activités qui leur auront toujours été étrangères durant leur vie active. C'est donc vers un ensemble de mesures préventives qu'il faut tendre en privilégiant une approche fondée sur le vieillissement en tant que processus vital continu.

Prospective et processus de vieillissement

Une telle problématique ouvre aussi la voie à des réflexions d'ordre prospectif. Si partout en Occident, les structures sociales pré-industrielles se sont effondrées et ont été remplacées à des degrés divers et à des rythmes différents selon les pays, il semble qu'au Québec, ces transformations se soient produites plus tardivement, mais aussi plus rapidement, que dans certains autres pays. Le passage d'une société traditionnelle, surtout rurale et homogène à la société moderne urbaine, industrielle et pluraliste ne s'est effectué que fort récemment. De sorte qu'un bon nombre des problèmes actuels des personnes âgées sont dus ou reliés à cette brusque transition de la société québécoise. En ce sens, dans la mesure où les personnes âgées d'un moment déterminé sont toujours en grande partie le produit des forces socio-historiques de leur époque, il est fort possible que les problèmes et les besoins des «fu-

(22) OCDE: «*L'aménagement du temps de travail*, conférence internationale, Paris, 26 au 29 septembre, supplément au rapport final, dans: Séminaires internationaux 1972».

(23) Colette Bernier et Hélène David, *Le Travail à temps partiel*, bul. no 12, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, avril 1978; Gouvernement du Québec, Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, *Les Travailleurs à temps partiel*, Direction générale de la recherche, mai 1978.

(24) Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 250 et suivantes.

tures» personnes âgées ne soient pas les mêmes que ceux de celles d'hier ou d'aujourd'hui. Il convient alors de se demander par quels processus historiques sont passées les personnes âgées d'aujourd'hui, en quoi leurs expériences les ont-elles modelées en quelque sorte, et quel genre de personnes âgées la société québécoise est en train de façonner aujourd'hui. Une question complémentaire, mais encore plus importante du point de vue du développement de la politique sociale qui nous occupe, sera de savoir quel genre de mieux-être la société veut-elle aménager dès aujourd'hui pour les citoyens âgés de demain.

Prévention et prospection, deux voies étroitement complémentaires de recherche et d'action qui s'imposent aujourd'hui dans plusieurs domaines de la politique sociale et dans lesquelles nous entraîne une problématique où l'emphase est mise non pas tellement sur une quelconque spécificité des personnes âgées mais plutôt sur le processus du vieillissement lui-même.

Le Québec compte déjà environ un demi-million de citoyens âgés de 65 ans ou plus et qui sont pour la plupart des retraités ou des pensionnés; ce nombre s'élèvera bientôt à¾ de million si aucune découverte scientifique ne vient permettre d'allonger encore davantage la vie humaine. Déjà depuis un demi-siècle, soit depuis 1921, la proportion d'octogénaires et de nonagénaires a doublé[25]. On estime généralement que cette proportion a quadruplé et même quintuplé depuis la première moitié du 19e siècle. Malgré tout, le Québec demeure, comparativement aux autres sociétés occidentales et même par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord, une société qui reste relativement «jeune»: la proportion, bien que croissante, de sa population âgée est encore inférieure à celle de la plupart de ces autres sociétés. Aussi la société québécoise paraît-elle dans une situation privilégiée pour inventer des solutions nouvelles et originales aux problèmes du vieillissement et des personnes âgées.

Situation privilégiée, mais aussi urgence d'agir parce que le vieillissement de sa population s'y manifestera aussi plus rapidement qu'ailleurs sous l'action conjuguée de deux facteurs: la chute spectaculaire de la natalité depuis quelques décennies et l'amélioration possible (et prévisible) des taux de mortalité au cours de l'âge mûr. en effet, ce n'est que très récemment, soit au début des années 60 que le Québec n'a vraiment commencé à vieillir par suite de la baisse marquée de la fécondité. Il apparaît maintenant que c'est là la principale cause du vieillissement des populations occidentales. C'est ainsi que la plupart des estimations situent autour de 12% la proportion de personnes âgées que connaîtra la société québécoise en l'an 2 000, si rien ne vient bouleverser trop brutalement les comportements de reproduction, les migrations et la mortalité. En faisant l'hypothèse de la constance des conditions de mortalité et de fécondité (fixée au niveau du remplacement exact des générations), Bertrand Desjardins et Jacques Légaré en arrivent à une proportion «d'équilibre» d'environ 17% de personnes âgées pour le Québec de l'an 2 050[26]. Les projections effectuées par la Régie des Rentes du Québec sont du même ordre[27].

De plus, il est possible que certains taux de mortalité par âge soient modifiés à la baisse dans les années qui viennent. À cause d'un ensemble de facteurs tenant pour beaucoup aux habitudes de vie, les taux de mortalité par âge au Québec, surtout au cours de l'âge mûr, sont encore supérieurs à ceux du Canada et de l'ensemble des pays occidentaux. Les maladies cardio-vasculaires, les tumeurs malignes et les accidents constituent, et de loin, les trois principales causes de la mortalité au Québec, surtout durant la seconde moitié de la vie[28]. Des changements (déjà en cours) dans les habitudes de vie et peut-être aussi des progrès de la médecine et de la gériatrie peuvent avoir comme résultat d'accélérer, pour un temps, le vieillissement de la population en accroissant le nombre de ceux qui parviennent à 65 ans et de prolonger la durée de la vie après cet âge. Le fait que ces taux de mortalité soient plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada, par exemple, illustrent que les possibilités d'amélioration à ce chapître y sont aussi plus grandes à court et à moyen terme.

---

(25) Elle était environ de 0,65% en 1921 et de 1,28% en 1976.

(26) Bertrand Desjardins et Jacques Légaré «Le Vieillissement de la population du Québec» *Critère*, 16, Hiver 77, pp. 143-169.

(27) Régie des Rentes du Québec *Analyse actuarielle du régime de rentes du Québec au 31 décembre 1974*, RRQ, Service de l'actuariat, Québec, juin 1975.

(28) *Statistiques des Affaires sociales* Données démographiques, Vol. 3, no 6, avril 1976.

L'action conjuguée de ces deux facteurs ne fera cependant pas du Québec une société plus vieille que les autres ainsi que certains pourraient le craindre: elle en fera une société peut-être aussi vieille, mais qui aura vieilli beaucoup plus rapidement. Là où d'autres sociétés auront pris un siècle, voire même deux pour atteindre certains niveaux de vieillissement, le Québec y parviendra dans 50 ou 60 ans. C'est pourquoi il importe de prévoir dès maintenant pour ce qui peut être considéré déjà comme un proche avenir.

Il est en outre fort possible que les futures générations de personnes âgées présenteront un profil sensiblement différent des générations actuelles. L'accentuation récente de la surmortalité masculine à compter de 45 ans a été observée à plusieurs reprises. Ce phénomène amène un déséquilibre croissant entre les sexes parmi les personnes âgées: déjà de 75 000, l'écart pourrait passer aux alentours de 200 000 au tournant du siècle. Les mêmes hypothèses d'évolution de la population retenues plus haut donnent pour l'an 2 025 des niveaux de vieillissement de près de 20% pour les femmes et d'environ 14% pour les hommes. Ce phénomène aura sûrement plusieurs conséquences; entre autres une augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules jusqu'à un âge avancé, requérant un plus grand volume de services et de soins et donc possiblement l'exigence d'un effort accru de la part de l'État.

Les générations futures seront aussi différentes des générations passées et actuelles à plusieurs autres points de vue: niveau d'éducation, expérience de travail, valeurs dominantes, autant d'aspects tenant au cheminement socio-historique des générations et qui les distingueront les unes des autres. Aussi est-il important de tenter de prévoir dès aujourd'hui ce profil des personnes âgées de demain, d'articuler les politiques à long terme sur ces phénomènes prévisibles et non pas élaborer ces politiques uniquement en fonction des personnes âgées actuelles.